

Novèlas d'ací !

Le bulletin d'informations de la CCBG

RECRUTEMENT : postes à pourvoir aux piscines communautaires

La communauté de communes du Béarn des gaves gère deux piscines de loisirs : l'une située à Navarrenx, l'autre à Salies-de-Béarn. Pour assurer leur bon fonctionnement durant la période estivale, la CCBG recrute :

- un(e) MNS (maître-nageur/se-sauveteur/se) affecté(e) à Salies,
- un(e) surveillant(e) de baignade, titulaire du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) affecté(e) à Navarrenx et/ou à Salies,
- un agent d'accueil affecté à la piscine de Navarrenx,
- un agent d'accueil affecté à la piscine de Salies,
- des préposé(s) aux vestiaires à Salies (job d'été à destination des 16-18 ans).

Avant de vous jeter à l'eau, consultez les offres d'emploi en ligne ► <https://urlz.fr/dGcB> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTE À TAILLE HUMAINE » – Ligne « RECRUTEMENT »).

RECRUTEMENT : sensibiliser au tri et à la réduction des déchets

Le syndicat Bil Ta Garbi, à qui la CCBG a délégué la valorisation et le traitement des déchets, même si elle en conserve la compétence, recrute un(e) ambassadeur/drice du tri pour les pôles d'Amikuze et du Béarn des gaves.

Pour en savoir plus, consultez l'offre d'emploi en ligne sur le site Internet de Bil Ta Garbi

► <https://www.biltagarbi.com/blog/2023/12/20/canopia-recrute/>

La personne recrutée succèdera à **Elorri Larçabal**, actuellement ambassadrice du tri, qui assurera prochainement la mission de maître composteur au sein du même syndicat et en partie sur le territoire de la CCBG.

RECRUTEMENT : du nouveau à la CCBG !

La mise en place du TÂD (transport à la demande) *EN ABAN !* a nécessité le recrutement de plusieurs collaborateurs/rices :

- **Benjamin Chausse**, chauffeur au départ du dépôt de Salies-de-Béarn,
- **Chrystèle Muré**, chauffeur au départ du dépôt de Navarrenx,
- **Claire Ormani**, assurant l'accueil salisien, en début de semaine,

Ils ont été rejoints, début février, par **Loïs Guarinos**, agent de la CCLO (communauté de communes de Lacq-Orthez) qui intervient également en Béarn des gaves en tant que chargé de mission « Mobilités ». Basé le mardi à Salies et le jeudi après-midi à Navarrenx, ses attributions sont les suivantes :

- Coordination, animation, suivi et évaluation du COM (contrat opérationnel de mobilité) ;
- Mise en œuvre opérationnelle (au niveau de la CCBG) et renforcement (au niveau de la CCLO) des services de TÂD ;
- Promotion de projets favorisant la diversification des solutions de mobilité et accompagnement à leur mise en œuvre ;
- Veille juridique et technique.

Son recrutement est porté par la CCLO avec le concours financier de la région Nouvelle-Aquitaine et une participation de la CCBG à compter de 2025.

Ces quatre collaborateurs/trices sont sous la direction d'**Amandine Vidal**, responsable du service Aménagement du territoire, Mobilités et Petites Villes de demain.

Ce 1^{er} février, **Jean-Philippe Pierre** a également rejoint la CCBG en tant que gestionnaire administratif et de maintenance du futur atelier de transformation agro-alimentaire qui sera basé à *La Halle*.

De plus, il est rappelé que **Cécile Courbet** a succédé à Chrystelle Laplace (France services) et **Virginie Sallaberry** à Louis Labadie (France Rénov').

JOB D'ÉTÉ : inscription au forum du 13 avril prochain

Besoin de recruter pour cet été ? La CCBG et la Mission locale organisent, le samedi 13 avril, de 14 h à 17 h 30, dans les locaux de *La Station*, à Sauveterre-de-Béarn, le forum **Job d'été ou emploi saisonnier**. Cet événement, gratuit pour les recruteurs et les participants, vise à favoriser la rencontre des jeunes à la recherche d'un d'emploi (saisonnier ou job d'été) avec les entreprises et collectivités locales qui recrutent durant la période estivale. Pour y participer en tant que recruteur, il est nécessaire de réserver sa place directement sur la billetterie en ligne ► <https://urlz.fr/pCj0>

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

- la Mission locale par téléphone, au 06 38 21 10 79,
- la CCBG par téléphone, au 06 56 67 31 45,
- ou bien par courriel ► forumjobsdete@gmail.com

ENTREPRENEURIAT FÉMININ : appel à projets



Le Pôle économique du Béarn des gaves *La Station* lance la sixième édition de son appel à projets en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Ce programme d'accompagnement de douze mois, alliant temps individuels et collectifs, offre à la lauréate les clés pour prendre confiance en son potentiel et acquérir ainsi une véritable posture entrepreneuriale.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1^{er} mars ► <https://forms.gle/om4RLXzq5YCpht6jZ> et peuvent également être effectuées en scannant le QR code ci-contre. Sur simple demande, un fichier PDF sera adressé, à compléter et à imprimer puis à retourner à *La Station* (Zone artisanale Lasgourgues – RD 27 – 64390 SAUVETERRE-DE-BÉARN) ou par courriel (managerdecommerce@espace-station.fr).

LES NUITS DE LA THERMOGRAPHIE : rendez-vous à Sauveterre le 6 mars

Le mercredi 6 mars, la CCBG propose une animation à Sauveterre-de-Béarn à la découverte des déperditions thermiques des bâtiments. Par où la chaleur s'échappe-t-elle des constructions ? Comment y remédier ? Commenté par une conseillère en énergie équipée d'une caméra thermique, cette rencontre est l'occasion de comprendre et de visualiser de manière ludique les défauts d'isolation des édifices. Selon la météo, une balade dans le centre-bourg sera également proposée pendant la soirée. Le temps d'échange à la mairie permettra à la conseillère en énergie d'analyser les images thermographiques et d'évoquer les solutions techniques à apporter. Cet événement est également l'occasion de manifester son intérêt pour un rendez-vous avec la conseillère France Rénov' de la communauté de communes du Béarn des gaves afin qu'elle puisse répondre à toutes les questions concernant l'isolation de son habitation et les aides financières auxquelles il est possible de prétendre pour réaliser de tels travaux.

Rendez-vous, donc, le mercredi 6 mars, à 18 h 30 à la mairie de Sauveterre (salle Nord, au rez-de-chaussée).

ACCUEILS DE LOISIRS : le plein d'activités !

En ce début d'année et jusqu'au mois d'avril, nos accueils de loisirs de Navarrenx et Salies, en collaboration avec l'association Chancaires, développent chaque mercredi un projet de création artistique qui sera présenté à l'occasion de la 17^e édition du *Printemps de l'Arribèra*, à Saint-Pé-de-Léren : ateliers créatifs, danses, chants, échasses, théâtre... figurent au programme !

Pour les vacances d'hiver, du 19 février au 1^{er} mars, nos accueils de loisirs de Navarrenx et Salies ont préparé un riche programme à destination des enfants de 3 à 14 ans avec, entre autres : le carnaval, des sports et jeux collectifs, des sorties au cinéma, à la montagne et bien plus encore...

Découvrez les programmes en détail élaborés par les ALSH ► <https://urlz.fr/eOee> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « PETITE ENFANCE & JEUNESSE » – Pastille « ACCUEILS DE LOISIRS »).

Contacts de l'ensemble des accueils de loisirs du territoire :

- ALSH de **Navarrenx** : **Élodie Persillon**, par téléphone, au 06 80 18 18 87, ou par courriel : alsh.navarrenx@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Saint-Pé-de-Léren** : **Marina Cazalon**, par téléphone, au 06 33 91 43 75, ou par courriel : marinacazalon@gmail.com
- ALSH de **Salies** : **Laurane Thierry**, par téléphone, au 06 78 68 02 41, ou par courriel : alsh.salies@ccbearndesgaves.fr
- ALSH de **Sauveterre** : **Claire Sarcou**, par téléphone, au 06 32 05 01 94, ou par courriel : alsh.sauveterredebearn@gmail.com

NUMÉROS D'URGENCE : qui appeler ?

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le **114** est le service public d'urgence gratuit réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes et aphasiques, pour contacter, grâce au dispositif de conversation totale (visio, texte, voix, images), les secours les plus proches, par texto, Internet ou via l'application « Urgence 114 ». Des agents, sourds ou entendants, gèrent la situation en lien direct avec le service d'urgence (Samu, pompiers, gendarmerie ou police) le plus proche. Pour plus d'infos ► <https://www.info.urgence114.fr/>

Rappelons également que le **112** est le numéro de téléphone réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne, qui peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, avec n'importe quel opérateur européen.

Des numéros d'écoute et d'information existent également :

Enfance en danger : **119**

Harcèlement scolaire : **3020**

Maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : **3977**

Prévention suicide : **3114**

Violences sexistes et sexuelles : **3919**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS sur tout le territoire !

Effectuée sur l'ensemble du Béarn des gaves et gratuite pour l'utilisateur, la collecte en porte-à-porte des encombrants (acceptés en déchetterie) est réservée aux personnes âgées de plus de 70 ans et à celles en situation de handicap. Six passages par an pour le secteur de Salies-de-Béarn et quatre pour chacun des deux secteurs de Navarrenx et Sauveterre-de-Béarn sont proposés, dont voici les dates à venir en 2024 :

- Secteur de **Navarrenx** : le mercredi 6 mars et les vendredis 14 juin, 6 septembre et 8 novembre.
- Secteur de **Salies-de-Béarn** : les mercredis 3 avril et 5 juin, le jeudi 1^{er} août et les mercredis 2 octobre et 4 décembre.
- Secteur de **Sauveterre-de-Béarn** : les mercredis 6 mars, 12 juin, 4 septembre et 6 novembre.

La demande d'accès au service « enlèvement des encombrants » s'effectue sur inscription, par téléphone (05 59 38 30 46), par courriel (accueil@cbeardesgaves.fr) ou par courrier (CCBG – 289, route d'Orthez – 64270 SALIES-DE-BÉARN), au moins une semaine avant la date de ramassage souhaitée et en fournissant la photocopie de la carte d'identité ou de la carte d'invalidité. La quantité récupérée ne peut excéder 2 m³ par foyer et par passage, avec un maximum de deux collectes par an pour chaque foyer concerné, les déchets devant être sortis sur la voie publique la veille du jour de ramassage. La CCBG se réserve le droit de proposer une date supplémentaire en cas de fortes demandes.

Rappel :

Théoriquement, tout magasin doit reprendre gratuitement un DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) pour l'achat d'un nouveau (principe du « un pour un »).

Quant aux meubles de rangement (armoire, buffet, bibliothèque, etc.) ou de confort (siège, canapé, literie, etc.), il faut se renseigner lors de l'achat du nouveau en magasin. Certains commerces proposeront leur reprise à cette occasion quand d'autres, selon leur superficie et leur nature, récupéreront du mobilier même sans obligation d'achats.

Enfin, il existe également des solutions alternatives pour se débarrasser de meubles encore en bon état : dépôts-ventes, dons, plateformes de revente, bouche-à-oreille, etc.

Pour plus d'infos sur la collecte et la gestion des déchets ► <https://urlz.fr/a5NT> (Page d'accueil de www.cbeardesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « COLLECTE DES DÉCHETS »).

RÉSEAU JEUX-JOUETS : des animations itinérantes

Porté par l'association Les P'tits Lutins et intervenant sur les 53 communes du territoire, le RJJ (réseau jeux-jouets) propose de vous retrouver, ce 1^{er} semestre 2024, de 14 h 30 à 17 h, les mercredis qui suivent :

- le 13 mars, à Gurs,
- le 27 mars, à Labastide-Villefranche,
- le 10 avril, à Autevielle-Saint-Martin-Bideren,
- le 15 mai, à Susmiou,
- le 5 juin, à Carresse-Cassaber,
- le 12 juin, à Nabas,
- le 19 juin, à Dognen.

Au programme : espace pour les tout-petits, jeux de construction, en bois et/ou de société à destination des petits et des grands. Organisés en partenariat avec les mairies qui les accueillent et co-animés avec les ludothèques des Francas et Tip-Tap, ces après-midis sont gratuits et ouverts à tous (les enfants doivent juste être accompagnés d'un adulte).

DÉMARCHAGE & ARNAQUES !

Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est strictement interdit depuis la loi du 24 juillet 2020.

Or, des personnes se présentent au domicile d'habitants du territoire déclarant avoir une autorisation de la mairie pour faire un diagnostic gratuit de leur logement. C'est faux : les mairies ne dispensent aucune autorisation à ce sujet !

En cas de démarche frauduleuse, l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) conseille de porter plainte et de signaler l'évènement à la DDPP (Direction départementale de la protection de la population). Pour plus d'informations, leur antenne de Pau est joignable par téléphone, au 05 59 02 26 26.

COLLECTE DES DÉCHETS : calendriers 2024

Afin d'optimiser les tournées de la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri, les jours de ramassage pour les communes d'Abitain, Athos-Aspis, Auterrive, Autevielle-Saint-Martin-Bideren, Barraute-Camu, Bérenx, Escos, Guinarthe-Parenties, Labastide-Villefranche, Lahontan, Lères, Oraàs, Saint-Dos et Saint-Pé-de-Lères, ainsi que pour certains quartiers (principalement celui du Martinaà) de Salies-de-Béarn, ont été modifiés depuis le 2 janvier 2024.

Les calendriers de collecte des déchets pour l'année 2024 sont consultables et/ou téléchargeables sur notre site Internet ► <https://urlz.fr/a5NT> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « COLLECTE DES DÉCHETS »).

Disponible dans tous les points d'accueil de la CCBG, leur **version imprimée** a également été fournie à chacune des 53 communes du Béarn des gaves.

Nota bene : le ramassage des déchets a systématiquement lieu les jours fériés, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, pour lesquels votre calendrier mentionne si la collecte est avancée ou reportée.

L'ESPACE NUMÉRIQUE DU BÉARN DES GAVES : pour un accompagnement adapté

Dans ce lieu d'apprentissage, de pédagogie et d'initiation, ouvert à tous, chacun peut bénéficier d'un accès à des ordinateurs et à une connexion Internet haut débit, mais aussi et surtout d'un accompagnement et d'un soutien, adaptés à son rythme et à son niveau, pour gagner en autonomie dans le numérique et ses outils, que ce soit l'ordinateur, la tablette ou le téléphone portable.

Rendez-vous, donc, à l'espace numérique du Béarn des gaves pour :

- Participer à un atelier thématique « Découvrir l'intelligence artificielle avec ChatGPT » qui offre la possibilité de tout savoir sur l'IA (intelligence artificielle) et d'expérimenter ChatGPT en découvrant comment ce programme informatique peut générer du texte (un poème, un courriel, un exposé, etc.) ou bien répondre aux questions de manière fluide et naturelle. Mais c'est aussi l'occasion d'échanger autour du potentiel et des limites de cet outil lors d'un atelier accessible sur demande, aussi bien en individuel qu'en collectif.
- Tout savoir sur la protection de la vie privée en ligne, les achats sur Internet, l'entretien de l'ordinateur, etc.
- Demander de l'assistance pour des problèmes d'usage (retrouver un mot de passe, accéder aux comptes en ligne pour les démarches administratives, etc.).
- Suivre un parcours d'initiation ou de perfectionnement.

Ne pas hésiter à contacter le médiateur numérique pour s'inscrire !

Un accompagnement en informatique adapté à vos besoins... en lien avec France services Béarn des gaves

L'accueil se fait sans rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (entrée latérale : rue de la Fontaine) : le mercredi, de 10 h à 13 h, et le vendredi, de 14 h à 17 h.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux de la Maison des services (2, avenue Al Cartero) : le lundi, de 10 h à 13 h, et le jeudi, de 14 h à 17 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la maison Rospide (place Royale) : le mardi, de 14 h à 17 h, et le jeudi, de 10 h à 13 h.

Contact : **Nathan Hostier**, médiateur numérique, par téléphone, au 07 54 38 11 51, ou par courriel : espacenumerique@ccbearndesgaves.fr

Pour plus d'infos (tarifs, services proposés, etc.) ► <https://urlz.fr/h086> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « CULTURE & ESPACE NUMÉRIQUE » – Pastille « ESPACE NUMÉRIQUE »).

MOBILITÉ : EN ABAN ! Se déplacer en Béarn des gaves

EN ABAN ! Comment l'utiliser ?

1. Appelez le numéro Cristal **0 970 870 870** (appel non surtaxé) du lundi au samedi (hors jours fériés), de 8 h à 19 h.
2. Réservez, au plus tard, la veille du trajet, avant 17 h, un aller simple ou votre aller/retour.
3. La CCBG envoie un véhicule vous chercher **du mardi au samedi** (hors jours fériés), aux lieu, date et heure définis par téléphone avec la centrale de réservation et vous déposer au point de destination choisi.
4. Réglez votre trajet au chauffeur, par carte bancaire ou en espèces, lors de la montée.
5. Voyagez en toute sérénité.

EN ABAN ! Pour aller où ?

L'usager est pris en charge dans l'une des 53 communes du Béarn des gaves ou bien en gares d'Orthez ou de Puyoô, à l'emplacement déterminé lors de la réservation du trajet, et conduit vers l'un des **6 principaux centres d'intérêt de proximité** que sont Carresse-Cassaber, Navarrenx, Rivehaute, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Susmiou, ou bien en ces mêmes **gares**. Pour chaque aller, le retour est possible dans un délai de 30 jours.

Dans certains cas, il est même possible d'être **pris en charge juste au pas de sa porte** (personnes à mobilité réduite, en situation de handicap moteur ou âgées de plus de 70 ans, etc.) et déposé près du lieu souhaité.

De plus, il est possible d'**utiliser le TAD dès 11 ans** pour les enfants non accompagnés, mais avec une autorisation parentale.

EN ABAN ! Et quand ?

Du mardi au samedi (hors jours fériés), **de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**.

EN ABAN ! Combien ça coûte ?

Trajet simple	2,30 €
Trajet aller-retour	4 €
Trajet simple depuis ou vers une gare	5 €
Trajet simple Carte solidaire (délivrée par la région Nouvelle-Aquitaine)	0,40 €
Enfants de moins de 11 ans, accompagnateurs PMR (personne à mobilité réduite) et anciens combattants	GRATUIT
La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée dans une durée de deux heures, mais les abonnements scolaires ne sont pas valables pour emprunter le transport à la demande.	

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/oCe9> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « TRANSPORT À LA DEMANDE »)

FRANCE RÉNOV' BÉARN DES GAVES : pour les projets de travaux

Tout administré du Béarn des gaves peut bénéficier de conseils personnalisés, indépendants et gratuits pour l'accompagner dans ses travaux de rénovation énergétique de l'habitat. Pour être recontacté(e) par **Virginie Sallaberry**, la conseillère de la plateforme France Rénov' proposée par la CCBG avec le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine ► 05 59 38 30 46 (accueil CCBG), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour plus d'informations ► <https://urlz.fr/hrnr> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « AMÉLIORATION DE L'HABITAT »).

DÉCHETTERIES : changement d'horaires

Afin d'optimiser le fonctionnement du service de gestion des déchets et de permettre l'accès à la déchetterie de Castagnède le lundi, les jours et horaires d'ouverture des sites de Castagnède et de Sauveterre-de-Béarn ont été modifiés comme suit depuis le 2 janvier 2024 :

- Déchetterie de **Castagnède** (et plateforme de déchets verts) : ouverte le lundi, de 8 h 30 à 12 h, et les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.
- Déchetterie de **Sauveterre-de-Béarn** (et plateforme de déchets verts) : ouverte le lundi, de 14 h à 18 h, et les mercredi, vendredi et samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchetterie de **Méritein** demeurent inchangés, à savoir : le lundi, de 14 h à 18 h, et les mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

COLLECTE DES DÉCHETS : facturation de la RI

Les résident(e)s ou propriétaires du Béarn des gaves viennent de recevoir la facture de redevance incitative du 2nd semestre 2023 relative au paiement des 40 % restants de l'abonnement au service de collecte des déchets, plus les éventuelles levées complémentaires du bac à couvercle noir (ou dépôts complémentaires en abris-bacs).

Rappelons que, tout comme pour les factures de consommation courante (eau, électricité, téléphone), le montant de la redevance incitative est calculé à partir :

- d'un **abonnement forfaitaire annuel**, qui comprend 9 levées du bac à couvercle noir à l'année, mais également l'accès par carte aux trois déchetteries (ainsi qu'aux plateformes de déchets verts et aux sites à gravats) du Béarn des gaves, la collecte (jusqu'à 26 fois par an) du bac (ou des sacs) jaune(s), la collecte du verre en bornes d'apport volontaire, l'accompagnement et la mise à disposition de composteurs pour les particuliers, les coûts de traitement de l'ensemble de ces déchets, les frais de carburant et de personnel, l'entretien des camions, etc. Pour les usagers qui possèdent un badge d'accès aux abris-bacs, ce sont 36 dépôts par an de sac de 30 litres qui sont inclus dans cette partie forfaitaire.
- d'une **partie variable, liée à votre consommation du service**, qui concerne uniquement les déchets du bac à couvercle noir, avec un prix à la levée complémentaire seulement à partir de la 10^e et selon le volume du bac choisi par l'utilisateur (ou à partir du 37^e dépôt pour les personnes utilisant les abris-bacs) quand l'électricité est facturée dès le premier kilowatt/heure consommé ou l'eau potable dès le premier litre utilisé.

D'autre part, il semble utile de préciser que la TGAP (Taxe globale sur les activités polluantes), prélevée par l'État sur chaque tonne d'ordures ménagères résiduelles enfouie, augmente fortement d'année en année. Sachez enfin que lorsque le service était financé par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), incluse dans le calcul des impôts sur le foncier bâti, la participation des habitants était en moyenne plus élevée mais quasiment invisible, ne faisant pas l'objet d'une facturation à part.

Comme stipulé au dos de la facture, il existe plusieurs possibilités de règlement :

- **Chèque**
À l'ordre du *Trésor public*, à envoyer au centre d'encaissement de Rennes avec le TIP (non signé et non agrafé) joint à la facture, sans autre document.
- **TIP (titre interbancaire de paiement)**
TIP au bas de la facture à découper, dater et signer pour envoi au centre d'encaissement de Rennes (enveloppe jointe) accompagné d'un RIB (relevé d'identité bancaire), si celui-ci n'apparaît pas sous l'emplacement des date et signature. Et si jamais le RIB déjà indiqué est erroné, renvoyer le nouveau avec le TIP daté et signé.
- **Espèces** (limité à 300 €) ou **carte bancaire**
Après des buralistes partenaires (<https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>), muni du QR code mentionné en bas à gauche de la facture.
- **Virement bancaire**
IBAN FR57 3000 1006 22E6 4100 00000 084, en indiquant le numéro de facture (mentionné en haut à gauche de celle-ci) et l'intitulé « Déchets ».
- **Internet**
Paiement en ligne sur www.payfip.gouv.fr avec les références de la facture mentionnées en haut à gauche de celle-ci.
- **Prélèvement automatique**
Pour régler la prochaine facture en toute tranquillité, il est possible d'adhérer au service de prélèvement en demandant le formulaire Sepa auprès de la CCBG ou en le téléchargeant sur : <https://www.ccbearndesgaves.fr/paiement> (autorisation à compléter et à retourner à la CCBG accompagnée d'un RIB).

Aucun règlement ne peut être effectué à l'accueil de la CCBG.

À la réception de la facture, si besoin, contacter le service Environnement de la CCBG, par courriel de préférence, en indiquant bien les coordonnées (nom, prénom et adresse complète), un numéro de téléphone ainsi que le numéro de la facture.

- Pour toute question portant sur la redevance incitative et/ou sa facturation : **Sylvie Lacrouts**
par courriel : environnement@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 42 ou 07 84 26 60 52
- Pour une modification ou un changement de bacs, de propriétaire ou de locataire, un emménagement ou un déménagement (fournir l'attestation de vente, la date de départ ou d'arrivée pour un locataire) : **Delphine Beaucoueste**
par courriel : technique.dotation@ccbearndesgaves.fr ou par téléphone, au 05 59 66 09 43 ou 07 84 26 60 41

Des **permanences Environnement** sont assurées au siège de la CCBG (289 route d'Orthez, à Salies-de-Béarn), les mardi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour plus d'infos sur la redevance incitative ► <https://urlz.fr/cg6v> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « ENVIRONNEMENT » – Pastille « REDEVANCE INCITATIVE »).

Gratuit et confidentiel, France services Béarn des gaves guide et accompagne tous les usagers dans leurs démarches auprès des organismes suivants : la Caf, la MSA, la CPAM, la Carsat, Pôle Emploi, la Direction des finances publiques, l'Agence nationale des titres sécurisés et le point-justice. L'ouverture de cet espace porté par l'Intercommunalité marque le retour d'un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Un exemple d'accompagnement ? Vous allez déménager et vous devez effectuer votre changement d'adresse auprès de différents organismes.

Une organisation multisite... en lien avec l'Espace numérique du Béarn des gaves

Les permanences ont principalement lieu sur rendez-vous :

- à **Navarrenx**, dans les locaux de la CCBG (14, rue Saint-Germain) :
le mardi, de 14 h 30 à 16 h 30, et le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30.
- à **Salies-de-Béarn**, dans les locaux du Pôle social (chemin Bellecave) :
le lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, ainsi que les mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h.
- à **Sauveterre-de-Béarn**, dans les locaux de la mairie (place Royale) :
les mardi et jeudi, de 14 h à 17 h.

Contact : **Cécile Courbet**, conseillère France services,

par téléphone, au 07 55 61 40 29, ou par courriel : franceservices@ccbearndesgaves.fr

Pour plus d'infos sur ce service ouvert à tous ► <https://urlz.fr/hrk3> (Page d'accueil de www.ccbearndesgaves.fr – Rubrique « UNE COMMUNAUTÉ DE SERVICES » – Ligne « SERVICES À LA PERSONNE » – Pastille « FRANCE SERVICES »).